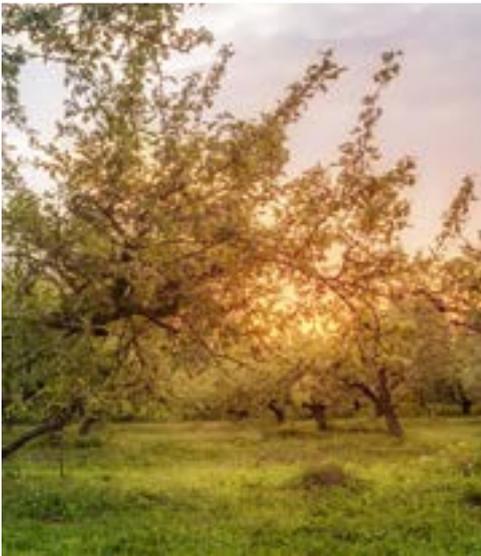


HumuBIO

Composts





Redonnons à la terre ce qu'elle nous a offert

Nos composts sont élaborés avec des matières premières naturelles sélectionnées pour leur intérêt agronomique et leur apport en matière organique. Par l'apport d'éléments nutritifs d'origine organique, minéralisables par les micro-organismes, ils participent à la vie biologique de votre sol et à la fertilisation de votre culture.

HumuBIO | AMENDEMENT ORGANIQUE NF U 44-051 - Compost de matières végétales et animales

Produit utilisable en agriculture biologique conformément au règlement (CE) n°2018/848

Vigne



Maraîchage



Arboriculture



Grandes cultures



Espaces verts

MATIÈRES PREMIÈRES

- Fumier de volailles
- Compost végétal

CONDITIONNEMENT

- Vrac

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Amendement : Type 1 - Traitement par compostage
- Potentiel humus : 190 kg/T
- Azote à libération progressive
- Préconisation d'utilisation : 2 à 3 tonnes par hectare et par an

ÉLÉMENTS DÉCLARABLES DANS LA NORME NF U 42-001-2 (% sur produit brut)

	HumuBIO
Azote (N) total	2 %
dont N organique	1,5 %
Anhydride phosphorique (P ₂ O ₅)	14 %
Oxyde de potassium (K ₂ O)	17 %
Matière sèche	50 %
Matière organique	38 %
C/N	> 8
Oxyde de magnésium (MgO)	0,5 %

ÉLÉMENTS NON DÉCLARABLES DANS LA NORME NF U 42-001-2 (% sur produit brut)

	HumuBIO
ISMO	0,5
Oxyde de calcium (CaO)	12 %
Anhydride sulfurique (SO ₃)	0,7 %
Cuivre (Cu)	80 g/T
Bore (B)	20 g/T
Zinc (Zn)	300 g/T
Manganèse (Mn)	80 g/T



Fabriqué en France. Facile à stocker et à épandre, sans odeur. L'accès aux animaux d'élevage aux pâturages est interdit. L'utilisation des récoltes comme fourrage est interdite pendant au moins 21 jours après application. Sous produits animaux de catégorie 2 et/ou 3, non destinés à la consommation humaine et animale. Interdit pour l'alimentation animale, ne pas stocker à proximité d'aliments pour animaux d'élevage. Ne pas ingérer, se laver et se sécher les Septembres après usage.